

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°2/2023

Séance Ordinaire du 1^{er} février 2023

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents et représentés : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt et trois le premier février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : PLA Michelle

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, STEPPE Virginie

Procuration : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

Absent : GHIRELLO Jean-Louis

Date de la convocation :

25/01/2023

OBJET : ASSOCIATION PARKINSON 66 – SUBVENTION 2023

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa séance du 1^{er} décembre 2022, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour accorder à l'association « Parkinson 66 » une subvention d'un montant de 150 €. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association accompagné du formulaire correspondant et propose de lui allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2023 à l'association « Parkinson 66 », SIREN 50521499900011, sise 5 rue du château 66600 CALCE ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

